

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-Rendu de la réunion Du 23 Mai 2013

ORDRE DU JOUR :

1. – Adoption du compte rendu de la séance précédente
2. – Informations du Maire
3. – Vente d'un terrain en ZAC de la Vigonnière
4. – Rue Pierre Sépard – Dissimulation des réseaux électriques
5. – Voirie urbain – Fourniture et mise en œuvre d'enrobé – Année 2013 – Marché public de travaux – Procédure adaptée – Rapport du pouvoir adjudicateur
6. – Rénovation de l'éclairage public (Plan REVE) – Participation communales aux travaux d'éclairage public – Diverses rues
7. – Avenant n° 1 au marché public de travaux – Quartier Cham des Vignes – Chemin des Eglantier – Rue Jean Baffier – Travaux de V.R.D.
8. – Avancement de grades et promotions 2013
9. – Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) – Tarifs 2013
10. – Budget 2013 – Remboursement de frais par un tiers
11. – Budget – Subvention de fonctionnement à une coopérative scolaire
12. – Service Activités Jeunesse – Tarifs 2013 des Centres de Vacances
13. – Cinéma Le Rio – Prolongation des tarifs à 5.00 € et 6.00 € utilisés pour résorber les derniers chèques Comité d'entreprise vendus à 5.00 €
14. – Délégation au Maire en vertu de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : néant

L'an deux mille treize, le vingt-trois Mai à 18 h 00, le Conseil municipal de SAINT FLORENT SUR CHER, légalement convoqué le treize Mai s'est réuni sous la présidence de Monsieur JACQUET Roger, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs JACQUET Roger, Maire – JACQUET Marc – MORINEAU Claude – DEMAY Françoise – TOURTOULOU Marc – LEMKHAYER Kamal - DEBOIS Anne-Marie, Adjointes – SANTIAGO Jean-François – CACCIA Didier – FAIDEAU Catherine – BREUILLE Sylvie - PENNESI Danielle - DELAVALD Pierre – PROGIN Nicole – BRUANT Gérard – BEAUDOUX Marie-Claude – POULAIN Jean-Pierre – BERGER Marie-Noëlle – ROUSSEAU Eva.

Etaient représentés : Mrs et Mmes BARDIOT Aurélie - LASNE Marie – LAPIS Rodolphe - GAUTRIN Martine - POLLET Evelyne – MERCIER Nadia – TEILLET Jean-François – TOURNEZIOT Amandine – GOUPIL Antoine - MARGUERITAT Héliane avaient remis leurs pouvoirs respectivement à Mrs et Mmes BERGER Marie-Noëlle MORINEAU Claude – TOURTOULOU Marc – SANTIAGO Jean-François – DEMAY Françoise – BREUILLE Sylvie - CACCIA Didier – JACQUET Roger - JACQUET Marc – PENNESI Danielle .

Secrétaire de séance : TOURTOULOU Marc

En exercice : 29 Présents : 19 Procurations : 10 Votants : 29 Absent : 0

1. – ADOPTION DE LA SEANCE PRECEDENTE

Adopté à l'unanimité

2. – INFORMATIONS DU MAIRE

- Décision du Maire du 17 Avril 2013 pour la réalisation d'une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 200 000 € auprès de la Caisse d'Épargne conformément à la délibération du Conseil municipal du 26 Mai 2008 (cf. pièce annexée)
- Décision du Maire du 19 Avril 2013 pour la réalisation d'un emprunt d'un montant de 490 000 € auprès du Crédit Agricole conformément au vote du Budget du 5 Mars 2013 (cf. pièce annexe)

3. - VENTE D'UN TERRAIN EN ZAC DE LA VIGONNIERE

Monsieur le Maire expose que par courrier du 27 Mars 2013, Monsieur François JACOB – Gérant de la SCI du Porche – Rue de l'Europe – ZAC de la Vigonnière - 18400 SAINT FLORENT SUR CHER a fait connaître son intention d'acquérir une parcelle de terrain communal d'environ 900 m² cadastrée Section AC 426, jouxtant la parcelle de la société afin de pouvoir agrandir son activité et permettre des essais de matériels.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur :

- le prix de vente du mètre carré du terrain fixé à 1.50 € HT,

et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la vente ainsi que tout document relatif à cette affaire et de désigner Maître BOUQUET DES CHAUX, Notaire à SAINT FLORENT SUR CHER pour établir l'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal entérine, à l'unanimité, tous les termes de cette vente.

4. - RUE PIERRE SEMARD – DISSIMULATION DES RESEaux ELECTRIQUES

Monsieur le Maire précise que dans le cadre des travaux de VRD de la Rue Pierre Sémard, il a été prévu de dissimuler les réseaux électriques.

Le Syndicat départemental d'Energie du Cher vient de transmettre le plan prévisionnel des travaux s'élevant à 72 370.14 € HT.

Une restitution de l'éclairage public suite à cette dissimulation des réseaux est donc nécessaire, le devis établi s'élève à 35 311.59 € HT et la commune doit participer à hauteur de 50 % soit 17 655.79 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces devis et autorise le Maire à signer les plans de financement.

5. - VOIRIE URBAINE – FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE D'ENROBE – ANNEE 2013 MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX – PROCEDURE ADAPTEE – RAPPORT DU POUVOIR ADUDICATEUR

Exposé de Monsieur le Maire.

La voirie urbaine de Saint Florent sur Cher est par endroit en très mauvais état.

Afin de pouvoir engager partiellement ou totalement des travaux sur les voiries, la Municipalité de Saint Florent sur Cher a décidé de lancer un marché public de travaux pour la fourniture et la mise en œuvre d'enrobé.

Les prestations à assurer concernent principalement la fourniture et la mise en œuvre d'enrobés, y compris des travaux annexes (pose et repose de bordures, mise à la cote de tampons etc...) liés à la remise en état de la voirie urbaine.

Pour chaque chantier les prix seront conformes au bordereau de prix du marché.

Chaque chantier fera l'objet d'un bon de commande où sera précisé les dates de début et fin de travaux ainsi que son montant.

Le montant global des travaux à exécuter sera compris entre un minimum de 50 000 € TTC et un montant maximum de 90 000 € TTC.

Le marché est soumis à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La procédure retenue est : **LA PROCEDURE ADAPTEE.**

Un dossier de Consultation des Entreprises a été constitué.

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié dans un journal habilité à recevoir des annonces légales "LE BERRY REPUBLICAIN" de la façon suivante :

Date d'envoi à la publication Vendredi 05 Avril 2013
Date de parution Mardi 09 Avril 2013

Un avis d'Appel Public à la concurrence a été mis en ligne sur le profil acheteur :
www.e-marchespublics.com /réf ID EMP 248925

Date de mise en ligne Vendredi 05 Avril 2013 à 16 H 00
La date limite de réception des offres a été arrêtée au Mercredi 24 Avril 2013 à 16 H 00

A cette date :
Sept dossiers ont été téléchargés.
Quatre Entreprises ont présenté une offre dans le délai imparti.

Le Pouvoir Adjudicateur a souhaité ouvrir les plis en présence des membres de la Commission d'Appel d'Offres le Vendredi 26 Avril 2013 à 07 H40 aux Services Techniques Municipaux.

Le Pouvoir Adjudicateur a procédé à l'ouverture des enveloppes en présence de Mme Nicole PROGIN « Elue membre de la Commission » M. Patrick GRISEL /DGS et M. Philippe PETILLON / DST et a déclaré l'ensemble des offres recevable, à savoir :

N° d'Ordre d'Arrivée	ENTREPRISES
1	EUROVIA
2	TEXROD
3	AXIROUTE
4	GROUPEMENT D'ENTREPRISES ROCHETTE/TP PARIS/SN GOULET

Après ouverture des secondes enveloppes il a été rempli un tableau comparatif des prix les plus représentatifs.

Le Pouvoir Adjudicateur a demandé aux Services Techniques Municipaux d'analyser ensuite l'ensemble des offres.

Après examen des offres, il a été convenu conformément aux tableaux d'analyses des offres que l'entreprise AXIROUTE a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse.

De ce constat, le Lundi 06 Mai 2013, le Pouvoir Adjudicateur «Monsieur le Maire» a décidé d'attribuer le marché à l'Entreprise :

AXIROUTE - ZI ORCHIDEE - 18570 LA CHAPELLE SAINT URSIN

Les prix applicables sur ce Marché à Bons de Commandes seront les prix qui figurent au bordereau de prix dudit Marché.

Interventions :

Monsieur BRUANT demande quelles seront les voiries qui seront concernées et si il ne s'agira pas que d'un simple colmatage des endroits défectueux.

Monsieur le Maire précise qu'il sera bien effectué une réfection globale des voiries qui seront retenues. Il fait part que lors de la Toutes commissions qui s'est tenue le 16 mai dernier, des voies ont été proposées et retenues sur le principe pour ce marché d'enrobé. Toutefois, un chiffrage sera réalisé pour chaque voirie et le choix définitif sera effectué selon les coûts afin de rester dans l'enveloppe budgétaire de 70 000.00 €. Il fait part que ce jour, l'entreprise AXIROUTE était sur place pour examiner l'état des voiries en vue du chiffrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser à signer les bons de commandes à intervenir.

6. - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (PLAN REVE) – PARTICIPATION COMMUNALE AUX TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – DIVERSES RUES

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du Plan REVE, proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher, les travaux de rénovation et de résorption des sources énergivores de l'éclairage public sont pris en charge à 70 %.

Pour l'année 2013, différentes voies communales ont fait l'objet d'une étude et la Commission des Travaux réunie le 11 Mars 2013 a décidé d'en retenir certaines, à savoir :

- Rue Surcouf
- Rue Jean Bart
- Rue de Suffren
- Rue des Crots
- Rue Paul Langevin

Pour un montant total HT de : 61 559.24 €.

La participation financière communale calculée sur la base de 30 % du montant HT, s'élèverait à
Pour :

- Rue Surcouf : 1 496.12 €
- Rue Jean Bart : 4 812.84 €
- Rue de Suffren : 2 460.63 €
- Rue des Crots : 1 552.90 €
- Rue Paul Langevin : 8 145.29 €
-

Ce montant sera néanmoins actualisé en fonction de la facture réellement acquittée par le Syndicat.

Interventions :

Monsieur MORINEAU signale que l'éclairage public de la Rue des Crots est neuf, il a été changé il y a environ deux ans. Il n'a donc pas lieu de figurer dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public (Plan REVE) pour 2013.

Monsieur le Maire rappelle que la Commission des Travaux réunie le 11 Mars 2013 a décidé de retenir l'ensemble des ces voies pour 2013

Après échanges et vérification nécessaire à faire, Monsieur le Maire propose de retirer ce point de l'ordre du jour.

Le Conseil municipal décide de valider cette décision à l'unanimité.

7. - AVENANT N° 1 AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX – QUARTIER CHAMP DES VIGNES – CHEMIN DES EGLANTIER ET RUE JEAN BAFFIER – TRAVAUX DE V.R.D.

Monsieur le Maire explique que par délibération n° 2012/05/04 du 29 Mai 2012, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de travaux public avec l'Entreprise TEXROD pour la réalisation de travaux de VRD Quartier Champ des Vignes – Chemin des Eglantiers – Rue Jean Baffier.

Ces travaux arrivent à leur fin, toutefois l'étude d'enfouissement des réseaux secs et de la création de l'éclairage public réalisée par le S.D.E. 18 a omis la prise en compte d'un éclairage public situé dans le cul de sac de la Rue Jean Baffer.

Il a donc été nécessaire d'exécuter des travaux supplémentaires avant l'exécution des enrobés.

Le montant de ces travaux s'élève à 1 360.46 € TTC .

Le marché est ainsi défini :		
- Montant initial du marché	:	526 240.00 € TTC
- Montant de l'avenant n° 1	:	1 360.46 € TTC
<hr/>		
- Montant définitif du marché	:	527.600.46 € TTC

Cet avenant représente 0.26 % du montant initial du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 ci-dessus présenté.

8. - AVANCEMENTS DE GRADES ET PROMOTIONS 2013

Suite à l'avis rendu par la Commission Administrative Paritaire en date du 8 avril 2013 à propos des avancements de grade et promotions internes proposés pour l'année 2013, à l'avis favorable de la Commission du Personnel qui s'est tenue le 13 Mai 2013, et conformément au tableau des taux d'avancement de grade défini par la délibération n° 2012/12/09 du 20 décembre 2012, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'ouverture et la fermeture des postes suivants :

Au 1^{er} janvier 2013 :

Ouverture de :

- 1 poste de Rédacteur
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe
- 1 poste de Technicien
- 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal
- 2 postes d'Agent de Maîtrise
- 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe
- 2 postes d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe
- 4 postes d'ATSEM Principal de 2^{ème} Classe

Et fermeture de :

- 2 postes d'Adjoint Administratif de 1^{ère} Classe
- 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal
- 1 poste d'Agent de Maîtrise
- 4 postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe
- 1 poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe
- 2 postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe
- 4 postes d'ATSEM de 1^{ère} Classe

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les ouvertures et fermetures de postes énoncés ci-dessus.

9. - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) – TARIFS 2013

Monsieur le Maire expose que par délibération n° 2012/12/09 du 20 Décembre 2012, le Conseil municipal a entériné l'ensemble des tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement pour l'année 2013 et notamment pour l'alimentation des mini-camps arrêté à 7.02 €.

Or, compte tenu de la délibération n° 2013/04/08 du 9 Avril 2013 fixant les tarifs des repas servis par le Restaurant scolaire durant les petites et grandes vacances 2013, il convient d'ajuster les prix des repas servis lors des mini-camps, à savoir : 7.50 € comprenant :

- Petit déjeuner : 0.85 €
- Repas du midi : 2.90 €
- Gouter : 0.85 €
- Repas du soir : 2.90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur cette disposition.

10. - BUDGET 2013 - REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR UN TIERS

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint aux Finances, explique que suite à la location de la salle Roseville effectuée les 9 et 10 mars dernier pour le compte d'un particulier de la Commune, il a été constaté que la serrure de la porte d'entrée était détériorée.

Il est demandé au conseil de voter afin d'obtenir le remboursement de 170.13 TTC correspondant à la remise en état de la serrure. Le particulier devra régler la facture des frais auprès du Trésor Public.

Interventions :

Monsieur MORINEAU fait part qu'au niveau des salles « Roseville » il n'existe pas de portes anti-panique. Cela pourrait être une réelle difficulté pour sortir des locaux en cas de problème. Les Commissions de Sécurité n'ont jusqu'alors pas soulevé cette problématique. Il conviendra d'en examiner la faisabilité et la réalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce remboursement.

11. - BUDGET 2013 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A UNE COOPERATIVE SCOLAIRE

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint aux Finances, explique que la directrice de l'école maternelle de Beauséjour a adressé le 2 avril 2013 une demande de subvention de fonctionnement pour son établissement. Cette démarche étant intervenue après les arbitrages des subventions versées aux associations et par conséquent après le vote du budget primitif 2013, il convient de délibérer sur l'octroi d'une subvention.

Comme les années précédentes, il est proposé d'attribuer à la coopérative de l'école une subvention de fonctionnement d'un montant de 230€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution de cette subvention.

12. - SERVICE ACTIVITES JEUNESSE – TARIFS 2013 DES CENTRES DE VACANCES

Monsieur le Maire précise que par délibération n° 2013/04/19 du 9 Avril 2013, le Conseil municipal a entériné les différentes participations financières des séjours en centres de vacances pour 2013, or les PEP du Cher viennent de faire savoir que pour le séjour montagne à MORZINE, les places n'ont pu être réservées.

Un nouveau séjour à CADEAC dans les Hautes Pyrénées est proposé, il est demandé au Conseil municipal d'entériner la proposition de tarifs :

- **Séjour de 20 jours du 8 au 28 Juillet 2013 pour 6 enfants de 6 à 14 ans – Coût : 786.00 €**

VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER Service Activités Jeunesse CADEAC (Hautes Pyrénées) 2013 (6-14 ans)
--

Enfants de St Florent CAF				
QF	Aide Caf	Famille	Ville	Total
0 à 331	266	93	427	786
332 à 573	238	125	423	786
> à 573	0	393	393	786

Enfants de St Florent allocataires MSA				
QF	Aide Msa	Famille	Ville	Total
0 à 331	196	93	497	786
332 à 550	196	125	465	786
551 à 559	168	125	493	786
560 à 610	168	225	393	786
611 à 685	112	281	393	786
> à 685	0	393	393	786

Enfants hors St Florent allocataires CAF				
QF	Aide Caf	Famille	Ville	Total
0 à 331	266	520	0	786
332 à 573	238	548	0	786
> à 573	0	786	0	786

Enfants hors st Florent allocataires MSA				
QF	Aide Msa	Famille	Ville	Total
0 à 550	196	590	0	786
551 à 610	168	618	0	786
611 à 685	112	674	0	786
> à 685	0	786	0	786

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal entérine, à l'unanimité, les tarifs du nouveau séjour.

13. - CINEMA LE RIO – PROLONGATION DES TARIFS A 5.00 € ET 6.00 € UTILISES POUR RESORBER LES DERNIERS CHEQUES COMITE D'ENTREPRISE VENDUS A 5.00 €

Monsieur LEMKHAYER, Adjoint aux Affaires culturelles explique que suite à l'augmentation tarifaire entrée en vigueur à l'occasion du passage au numérique, il avait été initialement prévu de prolonger les tarifs à 5.00 € et 6.00 € pour résorber les tickets CE vendus avant le 08 février 2012.

En fin d'année 2012 il a été constaté que de nombreux spectateurs disposaient encore de ces tickets CE à 5.00 €.

Afin de ne pas sanctionner ces personnes, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à prolonger les tarifs de 6.00 € pour la série jaune S1 2012 (utilisés pour les séances 3D) et 5.00 € pour la série Tarif réduit rose du 94069 au 95000 (utilisés pour les séances 2D) jusqu'au samedi 31 aout 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la prolongation des tarifs.

Fait à St-Florent-s/Cher, le 27 Mai 2013

Le Secrétaire de séance,



M. TOURTOULOU